

Publié le 27/03/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN  
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Réf - n° B015\_2024**

**OBJET : Espaces publics numériques - Participation à l'appel à projets " Pôles de proximité - Normandie Connectée "**

**Exposé**

La feuille de route de l'agglomération inclut dans ses priorités le déploiement des services publics numériques. Pour mémoire, l'agglomération a repris les deux EPN créés par les anciennes communautés de communes de la Vallée de l'Ouve (2002) et de la Côte des Isles (2006). Ces équipements sont gérés par trois agents (représentant deux ETP), rattachés aux pôles de proximité. Un conseiller numérique a en outre été recruté fin 2021 pour intervenir sur les secteurs non couverts par les EPN. L'action inscrite dans la feuille de route « développement des EPN et mise en place d'un conseiller numérique » vise par conséquent à donner une nouvelle impulsion (afin en particulier de diversifier les publics) à ces équipements. Elle est aussi en lien avec d'autres démarches de l'agglomération : schéma directeur de l'inclusion, développement des tiers-lieux...

Dans le cadre de sa stratégie numérique, la Région a labellisé 67 tiers lieux et 154 espaces publics numériques. Elle valorise leur activité, et leur permet de faire évoluer leur niveau de service, en cofinçant en particulier l'acquisition d'équipements. La Région met aussi en réseau les EPN labellisés Normandie Connectée. Elle a lancé dans ce cadre en 2023 un appel à projets intitulé « Pôles de proximité - Normandie Connectée ». Il s'agit d'animer et de coordonner les EPN labellisés, en lien avec la feuille de route régionale, afin d'encourager les partenariats. Il est donc attendu une animation locale afin de relayer les actions Normandie Connectée et de mettre en place de nouveaux projets en lien avec les besoins du territoire et la stratégie régionale. Pour cela, la Région choisit dans le cadre de l'appel à projets une collectivité référente pour assurer cette animation. Ainsi, sur les 14 zones définies, 11 pôles ont été choisis en 2023. La Région a depuis lancé un nouvel appel à projets à destination des trois territoires non couverts : Nord-est de la Seine Maritime, Est de l'Eure, Nord de la Manche (soit la CA Cotentin et une partie de la CC Baie du Cotentin, jusqu'à Sainte-Mère Église). 13 EPN labellisés sont recensés sur ce territoire : deux portés par la CA, un par la commune de la Hague, un par la commune des Pieux, un par la MEF, un par l'association centre social rural (Sainte-Mère-Église), et sept par la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Les collectivités choisies bénéficieront d'une subvention maximale de 20 000 € sur une période de deux ans, correspondant à 70% des coûts éligibles (temps de travail valorisé, dépenses de communication, frais de déplacement...).

L'agglomération pourrait se positionner dans ce cadre. Un programme a ainsi été élaboré en lien avec les orientations régionales et les besoins du territoire. Les 13 EPN labellisés situés sur le territoire couvert ont été consultés pour participer à la démarche. Plusieurs axes ont été définis : parentalité numérique, intelligence artificielle, ou encore accessibilité (faciliter

l'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap). Il s'agira sur ces sujets de favoriser les échanges d'expériences, de pratiques, de ressources ; mais aussi de mettre en place des formations, de mutualiser du matériel, ou encore envisager des évènementiels sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il est rappelé que conformément aux attendus de l'appel à projets, les actions visent à animer et à coordonner, ce qui signifie que la participation des EPN est libre : il ne s'agit en aucun cas d'imposer des programmations aux collectivités de rattachement. Plusieurs actions seraient lancées dès cette année ; sachant que l'essentiel du programme serait mis en place avec une ressource dédiée (contrat de projet). Cette dernière aura à assurer la coordination globale auprès des partenaires et de la Région, et pourra également intervenir en soutien des autres animateurs de l'agglomération.

Ainsi, la participation à l'appel à projets « Pôles de proximité - Normandie Connectée » permettra de disposer de plus de moyens pour lancer de nouvelles actions, de s'inscrire dans la stratégie régionale, et d'avoir davantage de liens entre les EPN. Elle permettra aussi de renforcer la communication sur le rôle et l'action des EPN, afin de faire venir des publics plus diversifiés.

### **Décision**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le règlement de l'appel à projets « Pôles de proximité - Normandie Connectée »,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :**

(Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Autoriser** la participation de l'agglomération à l'appel à projets « Pôles de proximité - Normandie Connectée »,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
21 MARS 2024**

Le jeudi 21 mars Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 31

Nombre de votants : 31

**A l'ouverture de séance**

**Présents** : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour la décision B010\_2024), Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE (départ avant le vote de la décision B013\_2024), Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour la décision B018\_2024), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS (départ avant le vote de la décision B013\_2024), Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour la décision B016\_2024), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX (jusqu'au vote de la décision B010\_2024), Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET (départ avant le vote de la décision B011\_2024), Monsieur Ralph LEJAMTEL (sauf pour la décision B010\_2024), Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

**Absents/Excusés** : Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Dominique HEBERT